

Formation pour un travailleur handicapé

Par monica31

Bonjour,

Mon époux a été reconnu travailleur handicapé avec des restrictions médicales suite à son état de santé (opération d'une hernie discale et ostéoporose).

Depuis bientôt 8 mois, mon époux a transmis à son employeur (grosse entreprise du bâtiment) le document qui atteste de son état de travailleur handicapé. Il a demandé une formation interne pour ne plus être au même poste. Nous savons qu'en tant que travailleur handicapé, il doit avoir un poste adapté à son handicap. Il ne peut plus faire de gros travaux, ni porter de poids. Dernièrement, un membre de la hiérarchie l'a obligé à suivre une formation alors qu'il sait pertinemment, vu son cas, qu'il ne peut pas assumer le poste auquel on veut l'affecter. Ce qui me met en colère, c'est que l'entreprise perçoit une aide de l'Etat puisqu'elle emploie un travailleur handicapé, donc elle profite de cette situation mais elle ne fournit pas à l'employé un travail adapté à son cas.

Depuis 8 mois qu'il a transmis les documents et discuté avec un responsable des ressources humaines, il n'a reçu aucune information concernant une éventuelle formation. On lui répond sans arrêt qu'on va en parler, qu'on va y réfléchir. Pour ma part, je crois que l'on ne s'occupe pas du tout de son cas et je voudrais savoir quel recours mon époux peut avoir pour faire valoir ses droits de travailleur handicapé.

Je vous remercie de l'aide que vous nous apporterez.